



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le jeudi 16 septembre 2021 à compter de 16 heures à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire et messieurs les conseillers suivants :

Claude Gingras, conseiller au poste # 4
Marcel Boulay, conseiller au poste # 5
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 16 heures et invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Résolution numéro 21-09-234

1 Renonciation de l'avis de convocation

Considérant que tous les membres du Conseil sont présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal, il est proposé par M. Claude Gingras, appuyé par M. Nicolas Beaulne et **résolu** d'ouvrir la présente séance extraordinaire pour traiter divers sujets.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

- 2 Travaux infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne : entente avec la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville pour la réalisation des travaux
- 3 Démission de Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement, pour approbation (doc)
- 4 Ouverture du poste en urbanisme et engagement temporaire pour assurer la transition, pour approbation
- 5 Période de questions
- 6 Clôture de la séance

Résolution numéro 21-09-235

- 2 *Approbation de l'Entente intermunicipale Sainte-Angèle-de-Monnoir/Sainte-Brigide-d'Iberville pour la réalisation des travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne et pour la demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*
-

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire procéder à la réfection du chemin de la Grande-Ligne en déposant une demande d'aide financière au *Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*;

Considérant qu'en cours de préparation, nous avons pris connaissance qu'une partie du chemin de la Grande-Ligne est située sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide d'Iberville;

Considérant qu'afin d'effectuer une demande d'aide financière conjointe Sainte-Angèle-de-Monnoir/Sainte-Brigide-d'Iberville, une entente intermunicipale doit être signée par les deux parties;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'accepter l'*Entente intermunicipale Sainte-Angèle-de-Monnoir/Sainte-Brigide d'Iberville pour la réalisation des travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne et pour la demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local*, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long reproduit.

Il est également **résolu** d'autoriser M. Denis Paquin, maire et Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer tous les documents inhérents à cette entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-236

- 3 Démission de Mme Maryse Robidas, responsable des services techniques, urbanisme et environnement
-

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'accepter la démission de Mme Maryse Robidas au poste de responsable des services techniques, urbanisme et environnement en date du 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Résolution numéro 21-09-237

- 4 Ouverture du poste en urbanisme et engagement temporaire pour assurer la transition
-

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de mandater Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à procéder à l'engagement d'une ressource temporaire en urbanisme, à ouvrir un poste permanent en urbanisme ainsi qu'à procéder à son engagement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

- 5 Période de questions réservée au public
-

Une période de question réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2021

Résolution numéro 21-09-238

6 Clôture de la séance

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée à 16 h 20.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

(Original signé)

Le maire

(Original signé)

La directrice générale et
secrétaire-trésorière